Ne prenez pas ma tombe comme un lieu de visites régulières, ne faites pas de vos demeures des tombes et priez sur moi. En effet, vos salutations me parviennent où que vous soyez.

Alî ibn Ḥussayn (qu'Allah l'agrée) vit un homme s'introduire dans une brèche, proche de la tombe du Prophète (sur lui la paix et le salut), afin d'y invoquer Allah. Il le lui interdit alors en disant : « Veux-tu que je t'informe d'un hadith que j'ai entendu de mon père, d'après mon grand-père ? Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ne prenez pas ma tombe comme un lieu de visites régulières, ne faites pas de vos demeures des tombes et priez sur moi. En effet, vos salutations me parviennent où que vous soyez. »

[Authentique par l'ensemble de ses voies de transmission ainsi que de ses ḥadiths témoins] [Rapporté par Ibn Abî Shaybah]

Alî ibn Ḥussayn (qu'Allah l'agrée) nous informe qu'il vit un homme s'introduire pour invoquer Allah en étant proche de la tombe du Prophète (sur lui la paix et le salut). Il lui interdit alors cela en s'appuyant sur la parole du Prophète (sur lui la paix et le salut) qui interdit de prendre sa tombe comme un lieu de visites régulières et de priver ainsi leurs demeures de l'adoration d'Allah et de Son rappel comme si elles étaient des cimetières. Il les a aussi informé que le salut (« As-Salâm ») du musulman adressé au Prophète (sur lui la paix et le salut) lui parvient où que soit celui qui le lui adresse.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3346